



VB/cf - Div n° 6562_05

Paris, le 21 mai 2026

PROGRAMME DE VEILLE 2026 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 76 VUSIONGROUP

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2026 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



VUSIONGROUP

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 4 juin 2026

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 8 : Renouvellement d'un membre du conseil**

Analyse

Il est attendu de tout membre de conseil d'administration qu'il témoigne de son implication dans la société dont il a accepté un mandat par une détention non symbolique d'actions de la société.

Après avoir siégé 6 ans au conseil de VUSIONGROUP, l'administratrice proposée au renouvellement, continue à ne détenir aucune action de la société.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : II-D-7

Tout membre du conseil d'administration ou de surveillance doit détenir un minimum (non symbolique) d'actions de la société.

- **RESOLUTION 14 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Président Directeur Général, présentée au vote des actionnaires, intègre l'éventualité de rémunérations exceptionnelles « dans des circonstances très particulières telles que la réalisation d'une opération majeure pour la Société ou pour le groupe ». La société fait valoir que celle-ci se trouve plafonnée par rapport à la rémunération fixe annuelle du dirigeant.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : II-C- 3

Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.

Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.

L'AFG demande la transparence sur les montants, notamment la rémunération fixe sur l'année à venir, et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction.

La politique de rémunération ne devrait pas prévoir la possibilité d'une rémunération exceptionnelle.

- **RESOLUTION 21 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2026 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration de VUSIONGROUP

Le conseil d'administration de VUSIONGROUP comportera, à l'issue de l'assemblée générale 60% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Thierry Gadou	PDG	Non libre d'intérêts	100%	M	60	FR	14	2029	1	0			
<input checked="" type="checkbox"/>	Peter Brabeck-Letmathe	Administrateur référent	Libre d'intérêts	88%	M	81	AT	4	2029	0	1			
	Andrea Bauer		Libre d'intérêts	100%	F	59	DE	1	2028	0	1	M	M	M
	Kevin Holt		Libre d'intérêts	88%	M	63	US	2	2027	0	2		M	M
	Marcela Martin		Libre d'intérêts	100%	F	54	US	1	2028	0	2	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Franck Moison		Libre d'intérêts	100%	M	73	FR	6	2029	0	2	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Lyne Castonguay		Libre d'intérêts	100%	F	56	FR	0	2029	0	2			
	Emmanuel Blot	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	41	FR	2	2027	0	4	M	P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Cenhui He	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	88%	F	39	CN	6	2029	0	1	M		
	Xiangjun "Georges" Yao	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	75%	M	49	CN	9	2027	1	1			
	Johnson Lee	Censeur												



2. Spécificités

- Présence au conseil en tant que censeur d'un représentant d'un partenaire industriel du groupe, également actionnaire à hauteur de 5,7% du capital.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

